

LETTRE DE LA RMF UE

N°63

NOVEMBRE 2015



L'Europe affronte une crise migratoire sans précédent.

La réponse à cette crise confirme l'intérêt de l'approche globale développée par l'UE et passe

par une mobilisation de l'ensemble des instruments dont elle dispose. Ces derniers sont sollicités tant en aval (gestion des frontières, coopération judiciaire, prise en charge des réfugiés par les administrations nationales) qu'en amont (aide au développement, politiques de voisinage etc.).

Les outils de la PSDC contribuent à la mise en œuvre de cette réponse. L'apport de la PSDC est double. Il permet de contribuer à la gestion immédiate de la crise, à plus long terme, de contribuer à la stabilisation des régions à risque. Il convient de rappeler le lancement par l'UE, la même année, de deux initiatives PSDC de nature différente (une mission terrestre, EUMAM, en RCA et une opération navale en Méditerranée, EUNAVFOR SOPHIA), démontrant ainsi que les capacités de planification de l'UE ont atteint un certain niveau de maturité. Ce thème constitue le fil conducteur de l'édition de ce mois.

Au travers de l'Opération EUNAVFOR SOPHIA, à laquelle la France participe depuis son lancement, l'UE cible les activités des réseaux de passeurs clandestins en Méditerranée. Le contre-amiral Bléjean, adjoint au commandant

de l'opération, a bien voulu répondre à nos questions et revenir sur les récentes évolutions du mandat donné à SOPHIA.

Ce fil nous conduira également au Niger, où l'UE accroit ses efforts pour mieux appréhender le phénomène migratoire et, à plus long terme, perturber les filières de l'immigration illégale.

Enfin, ce numéro vous présentera quelques pistes de réflexion sur une éventuelle contribution de la PSDC à la stabilisation de régions en crise, seul facteur à même de réellement affecter le phénomène migratoire sur le long terme. Il sera en outre question de l'emploi des instruments de réaction rapide de l'UE dans le cadre des missions placées sous commandement de l'ONU.

Cette édition constitue également une opportunité de faire un point d'étape sur les progrès du développement capacitaire au sein de l'UE.

L'occasion, enfin, de réfléchir sous la plume d'un de nos réservistes citoyens, à la suite à donner à l'« Erasmus militaire », l'une des initiatives lancées sous les auspices de la Présidence française de l'Union européenne.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Le vice-amiral d'escadre Charles-Edouard de Coriolis,

représentant militaire de la France auprès de l'OTAN et de l'UE.

Sommaire :

DOSSIER :

Répondre à la crise migratoire

- Interview du mois
- EUCAP Sahel : ouverture d'une antenne à Agadez
- Réflexions sur le déploiement des GTUE dans un cadre ONU

FOCUS :

- Où en est-on du développement capacitaire au sein de l'UE ?
- Une école doctorale européenne au service de la PSDC ?

Interview du mois :

Contre Amiral

BLÉJEAN

Biographie du contre-amiral Hervé BLÉJEAN



Le contre-amiral Hervé BLEJEAN a intégré l'École navale en 1984.

A l'issue de l'école d'application, il participe notamment aux opérations de sécurisation du Golfe arabo-persique pendant la guerre Iran-Irak.

Il sert successivement sur l'avisos escorteur « Victor Schœlcher », le bâtiment d'expérimentation de la guerre des mines « Thétis », le destroyer américain USS « Nicholson ». Il commande ensuite le bâtiment école « Léopard », le « Georges Leygues », puis la frégate de surveillance « Vendémiaire ».

Le contre-amiral Hervé BLEJEAN est nommé au commandement du Groupe école d'application des officiers de marine et du porte-hélicoptères « Jeanne d'Arc » le 28 août 2007. Il participe à l'opération THALATINE de libération des otages du Ponant en avril 2008.

Il est nommé à l'été 2010, adjoint mer, puis chef adjoint du cabinet militaire du Premier ministre.

De septembre 2013 jusqu'en août 2014, il est commandant adjoint de la force aéromaritime de réaction rapide. Dans ce cadre il assure le commandement de la « *Combined Task Force* » 150 de lutte contre le terrorisme en Océan indien puis de la *Task Force* EUNAVFOR ATALANTA de lutte contre la piraterie dans la même zone. Il permettra ainsi l'appréhension en janvier 2014 des derniers présumés pirates arrêtés en Océan indien.

Point d'étape pour EUNAVFOR SOPHIA : Interview du CA Hervé BLÉJEAN

Amiral, merci de répondre à nos questions. Pourriez-vous nous rappeler en quelques mots en quoi consiste la mission EUNAVFOR SOPHIA et quel est votre rôle dans le dispositif ?

EUNAVFOR MED a été lancée le 22 juin dans le but de sauver des vies humaines et de mettre fin aux drames qui ont coûté la vie à plus de 2600 personnes depuis le début de l'année. La finalité de cette mission est de démanteler les réseaux de trafiquants et de passeurs qui ont bâti un modèle économique fondé sur le désespoir des gens.

L'Italie est nation cadre pour cette opération qui est commandée par un amiral italien, le contre-amiral Enrico Crendino. La France a souhaité obtenir le poste de *Deputy Operation Commander* et c'est à ce titre que je suis ici. L'*Operation Commander* est très impliqué au niveau politique et international pendant que je conduis les opérations à partir de l'*OHQ* [Quartier général de l'Opération, ndlr] de Centocelle (Rome).

Le 7 octobre dernier, les ambassadeurs de l'UE, réunis au sein du Comité politique et de sécurité (CoPS), ont décidé du passage de la mission en

phase 2a « haute mer ». Que cela signifie-t-il pour la mission en termes concrets ? Peut-on dire que l'UE vient d'entrer « dans le vif du sujet » ?

La phase 1 était une phase d'observation qui était nécessaire afin de comprendre les modes d'actions des passeurs. Nos moyens navals et aériens nous ont permis d'avoir une bonne connaissance de leurs comportements. Nous sommes donc maintenant passés à cette nouvelle phase qui nous permet d'agir à l'encontre des passeurs, en haute mer, dans un cadre juridique bien défini et récemment appuyé par une résolution du CSNU.

La conférence de génération de force [appel à contribution des Etats-membres en moyens militaires ndlr] a eu lieu à Bruxelles le 16 septembre dernier. Etes-vous satisfait des moyens mis à votre disposition ?

Absolument. C'est d'ailleurs le résultat de cette conférence qui a permis à l'*Operation Commander* de proposer au CoPS le passage en phase 2a. Nous disposons actuellement de 9 bâtiments dont 4 frégates avec hélicoptère ainsi que de 3 avions de patrouille maritime. L'ensemble de ces moyens est commandé par le contre-amiral,

Andrea Gueglio, *Force commander* à bord du porte-avions italien CAVOUR. La France a déployé la frégate COURBET avec un hélicoptère Panther, ce qui en fait un des moyens les plus capables militairement de la force.

Revenons, si vous le voulez bien, sur le vote de la résolution 2240 par le Conseil de Sécurité des Nations-Unies le 9 octobre. Ce vote constitue-t-il une avancée pour l'opération ?

Je serais tenté de dire oui et non. Non par ce que cette résolution nous autorise à faire ce que le droit international permet déjà au travers de la convention de Montego Bay et du protocole de Palerme. Oui car cette résolution montre qu'il n'y a pas eu de veto au CSNU, et que de cette résolution pourront peut être en découler d'autres. Par exemple, pour les affaires de piraterie en Somalie il y a eu une douzaine de résolutions. Elle a aussi permis de débloquer la capacité d'actions d'Etats membres qui ne disposent pas d'une loi nationale permettant ce type d'actions (Royaume Uni par exemple).

« 16 PRÉSUMÉS PASSEURS ONT ÉTÉ APPRÉHENDÉS PAR LES FORCES DE L'ORDRE ITALIENNES PUIS REMIS À LA JUSTICE ITALIENNES À LA SUITE DE NOS ACTIONS. »

Très concrètement, qu'arrive-t-il aux passeurs capturés par les bâtiments participant à la mission ?

Il convient de noter que les poursuites judiciaires éventuelles restent une décision de l'Etat du pavillon du navire intervenant mais que la justice italienne a accepté de poursuivre tout présumé passeur ou trafiquant d'êtres humains qui lui serait remis par un navire d'EUNAVFOR MED.

En gardant à l'esprit cette considération, trois possibilités existent :

- Les passeurs sont à bord du bâtiment de migrants et se contentent de piloter le bateau. C'est ce que l'on appelle un *joker*, c'est-à-dire un migrant formé par les passeurs à la conduite de l'embarcation et à téléphoner au IMRCC [Centre de Coordination Italien de Secours, ndlr] une fois les côtes hors de vue. Ces *jokers* sont généralement désignés par les migrants. Lors du débarquement ils sont appréhendés par la police italienne qui peut recueillir des informations auprès d'eux sur leurs contacts.

Pouvez-vous, d'ores et déjà, tirer un premier bilan opérationnel des mois écoulés (passeurs arrêtés, filières perturbées...)?

Notre bilan s'appuie sur 2 données quantifiables. La première est que nous avons sauvé 3606 vies humaines au cours de 16 opérations de sauvetage en mer. Le sauvetage des vies humaines en mer ne fait pas partie du mandat proprement dit de l'opération EUNAVFOR MED, mais elle est une obligation du droit international. Réaliser ces opérations nous permet aussi de discuter avec les migrants qui le souhaitent et cela nous donne de précieuses informations sur les passeurs et trafiquants. La seconde donnée est que 16 présumés passeurs ont été appréhendés par les forces de l'ordre italiennes puis remis à la justice italiennes à la suite de nos actions.



- Les passeurs sont à bord d'un bateau de pêche dont ils constituent l'équipage ou en sont propriétaires. Clairement identifiés par les migrants, ils sont aussi appréhendés par la police italienne lors du débarquement.
- Les passeurs ne sont pas à bord du bateau de migrants mais à proximité. Ils peuvent être appréhendés par les moyens de l'opération, puis remis à la police italienne.

Des officiers de liaison de FRONTEX peuvent être embarqués à bord des bâtiments EUNAVFOR MED afin de consolider la procédure conduite à bord au profit de la justice italienne ; c'est un rôle de conseiller du commandant mais rien de plus. De tels officiers sont embarqués à bord des bâtiments français, britannique et slovène.

Comment s'articule votre coopération avec Frontex (l'Agence européenne pour la gestion des frontières), Eurojust (l'unité de coopération judiciaire de l'Union européenne) et l'Italie ?

La coopération avec FRONTEX a été initiée dès le début

de l'opération car FRONTEX est présente de longue date en Méditerranée centrale, bien que sa zone de travail soit plus au Nord que la nôtre. FRONTEX entretient donc une base de données et de statistiques sur les flux migratoires et dispose de nombreuses sources d'information dont les discussions avec les migrants.

Cette coopération se traduit par des échanges d'informations qui nous permettent d'élargir notre compréhension des modes d'actions des passeurs puisque nos zones d'opérations et nos moyens sont complémentaires, même si nos missions diffèrent.

Nous coopérons également avec EUROPOL et EUROJUST dans le respect des prérogatives et des règlements de chacun. Une « *Letter of Understanding* » a été signée avec EUROJUST le 01 octobre et un « *Memorandum of Understanding* » est en cours de signature avec EUROPOL. Ces lettres ouvrent la voie à des échanges d'informations mais de bas niveau.

Le centre de commandement de la mission est installé à Rome. Comment évaluez-vous votre cadre de travail ainsi que la capacité des marines européennes à travailler sous un même commandement ?

Cet OHQ est le centre de commandement de l'Italie pour les opérations européennes ; il y en a d'autres comme par

exemple le Mont Valérien (France) ou Northwood (Royaume Uni). L'OHQ de Rome est situé sur une ancienne base aérienne dans le SE de Rome, tout en restant à proximité du centre ville, dans les mêmes locaux que le commandement des opérations interarmées italiennes, le COI qui est l'équivalent de notre CPCO [ndlr : le Centre de Planification et de Conduite des Opérations].

Les locaux sont bien organisés et offrent tout ce qui est nécessaire à un travail de qualité pour cet EM qui regroupe un peu plus de 160 personnes de 21 Etats membres.

EUNAVFOR MED n'est pas la première opération maritime de l'UE, et depuis ATALANTA lancée en 2008 les marines européennes sont habituées à travailler ensemble. La chaîne de commandement est habituelle et respecte ce que nous trouvons à l'échelle de chaque pays (commandement ou contrôle opérationnel, commandement ou contrôle tactique).

Propos recueillis par Romain de CALBIAC

Ouverture d'une antenne d'EUCAP Sahel Niger à Agadez (Niger).



Si tous les regards se portent aujourd'hui vers la mer Méditerranée, avec le déploiement de l'Opération EUNAVFOR SOPHIA, la réponse de l'Union Européenne ne se limite pas aux frontières maritimes et au court terme. L'Union Européenne s'implique également à

dans les pays de transit et d'origine, et ce sur le plus long terme.

Trouver une réponse à la crise migratoire que traverse actuellement l'Europe requiert de mieux saisir le phénomène migratoire dans son ensemble. Certaines actions (identifier l'origine des migrants, anticiper les demandes d'asile...) permettent ainsi aux Etats-membres et aux institutions européennes de mieux se préparer.

D'autres activités, telles que cartographier les réseaux de passeurs avant de les démanteler ont une vocation plus opération-

nelle et permettent, à l'instar d'EUNAVFOR SOPHIA en Méditerranée, de lutter contre la traite d'êtres humains et l'immigration clandestine. EUCAP Sahel Niger, l'une des 11 missions civiles de la PSDC, répond également à ces intentions.

Déployée en août 2012, la mission EUCAP Sahel Niger compte actuellement une cinquantaine d'experts européens (dont un tiers de Français), épaulés par une quarantaine d'employés locaux. La mission est commandée par un policier belge, M. Filip De Ceuninck. Le mandat initial de la mission est centré sur l'appui aux forces de sécurité intérieures de l'Etat nigérien (service de la Police nationale, Gendarmerie et Garde nationale) dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Dès mai 2015, avec la montée du phénomène migratoire, le Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement a décidé de renforcer le mandat de la mission EUCAP Sahel-Niger. Le Niger, trait d'union entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale, fait en effet figure de carrefour stratégique en matière migratoire.

Selon l'Agence européenne pour la gestion des frontières (Frontex), près de 90 % des migrants en provenance des Etats d'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Subsaharienne transitent par le Niger avant de rejoindre la Libye. EUCAP Sahel-Niger a donc récemment étendu ses activités de conseil au profit des autorités nigériennes aux opérations de gestion des frontières.



Cet engagement européen passe aujourd'hui par une présence accrue d'EUCAP au Niger. La mission ouvrira très prochainement une antenne dans la ville d'Agadez. Surnommée la « porte du désert » Agadez apparaît aujourd'hui

comme un point d'étape obligé pour les migrants. Ils sont ainsi près de 3000 à transiter par Agadez chaque semaine.

A court terme, l'ouverture de l'antenne d'EUCAP, forte d'une quinzaine d'experts européens, devrait contribuer à démanteler les filières d'immigration clandestine en amont. En aval, cette antenne permettra à l'Union européenne de rendre sa réponse plus cohérente et mieux articulée, notamment avec EUNAVFOR SOPHIA et l'Agence Frontex. Dans le même temps, EUCAP continuera à dispenser des formations aux autorités locales afin de permettre au Niger de mieux maîtriser ses frontières. En parallèle, de ces formations qui contribuent au renforcement de la sécurité, la Commission européenne investit dans des projets favorisant le développement économique local. Cette approche combinée permet ainsi à l'Union de mieux lutter contre les causes profondes de l'immigration.

« CETTE ANTENNE PERMETTRA À L'UNION EUROPÉENNE DE RENDRE SA RÉPONSE PLUS COHÉRENTE ET MIEUX ARTICULÉE, NOTAMMENT AVEC EUNAVFOR SOPHIA ET L'AGENCE FRONTEX. »

Répondre aux crises émergentes : réflexions sur un éventuel emploi des GTUE dans le cadre d'une mission de l'ONU.

La stabilisation des régions en crise, doublée d'investissements de long terme dans le développement d'infrastructures locales, s'imposent comme la seule réponse durablement capable de combattre les causes profondes de la crise migratoire que nous connaissons. La communauté internationale vient justement de réaffirmer son adhésion à ce constat dans l'enceinte des Nations Unies.

Fin septembre, à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU), près de cinquante d'Etats ont ainsi annoncé qu'ils appuieraient l'ONU en fournissant plusieurs milliers de casques bleus supplémentaires. Ces contributions viendront renforcer les quelques 100 000 casques bleus déjà déployés dans le monde.

Dans ce contexte, et en complément des contributions nationales, les Etats-membres étudient actuellement la possibilité de mettre à disposition des moyens militaires de la PSDC au profit de l'ONU. Les Groupements Tactiques de l'Union Européenne, ou GTUE (cf. encadré) apparaissent comme un outil particulièrement approprié pour réagir rapidement, sur le plan militaire, à une crise émergente.



Un GTUE est un ensemble de force minimum étant efficace militairement, crédible, rapidement déployable, cohérent, capable d'être engagé seul ou lors de la phase initiale d'opérations plus importantes. Il est basé sur un groupement tactique interarmes multinational, d'un volume de 1 500 à 3 000 hommes, renforcé d'éléments d'appui et de soutien. Un GTUE est opérationnel 10 jours après son activation par les chefs d'Etat et de gouvernement et peut mener des opérations d'une durée comprise entre 30 et 120 jours .

Les GTUE, conçus pour des missions dont certaines relèvent du maintien de la paix ou de stabilisation (généralement appelées « missions de Petersberg ») sous mandat de l'ONU, pourraient être amenés à intervenir en complément des Casques bleus. La réactivité élevée des GTUE permettrait notamment de pallier le temps de déploiement des troupes sous commandement de l'ONU en intervenant avant l'arrivée du gros des forces.

Vue des institutions bruxelloises, cette coopération s'inscrirait assez naturellement dans la continuité des objectifs poursuivis par la PSDC. Elle permettrait également de mettre les GTUE à l'épreuve du terrain. L'emploi des GTUE dans le cadre d'une mission onusienne pourrait présenter, par ailleurs, un intérêt sur le plan financier, avec la prise en charge par l'ONU d'une partie des coûts de déploiement.

Les discussions entre Etats-membres, l'ONU, et les institutions européennes se poursuivent actuellement à un niveau technique afin de confirmer la faisabilité et l'intérêt d'une telle coopération. Les aspects liés à la direction politique et au commandement de telles opérations doivent être approfondis.

FOCUS : Capacités

Où en est-on du développement capacitaire au sein de l'UE ?

Notre Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 (LBSDN) dressait des perspectives très ambitieuses en matière de coopération européenne. L'année 2013, consacrée à la préparation du Conseil Européen de décembre, en partie dédié aux questions de défense, a été un point culminant dans cette volonté de faire progresser la coopération capacitaire européenne. Deux ans plus tard, que reste-t-il de ces ambitions ?

Il semble qu'aujourd'hui la coopération portée par les Etats-membres dans le cadre de l'UE marque le pas, alors que la Commission européenne monte en puissance sur les sujets, y compris capacitaires, intéressant la défense.

Le livre blanc sur la sécurité et la défense nationale française, adopté en 2013, définit un cadre d'action ambitieux pour la France au sein de l'Europe. Le cadre européen est bien sûr le cadre privilégié lorsqu'il s'agit de mobiliser toute la gamme des instruments civils et militaires requis pour mettre en œuvre une approche globale des crises. En outre, il prévoit que la France puisse s'engager dans des politiques de dépendance mutuelle avec ses partenaires de l'Union européenne et, en particulier, ses partenaires les plus proches. Sur la méthode, le Conseil européen doit fournir l'impulsion politique de haut niveau, complétée par une mise en œuvre pragmatique s'agissant des programmes communs d'armement et, éventuellement, la mutualisation de capacités.

Après les Conseils Européens de décembre 2013 et de juin 2015, où en sommes-nous vis-à-vis de cette ambition capacitaire ? Cette ambition peut être abordée par le haut, par le biais de la stratégie des moyens, ou par le bas, par le biais des projets. Dans un cas comme dans l'autre, les difficultés liées à la coopération entraînent souvent la démarche au regard des bénéfices attendus, dans un contexte de réduction globale des investissements nationaux et de diminution des effectifs.

[L'approche par le haut] Elle est dans l'impasse, car elle dépend essentiellement du niveau, aujourd'hui figé, des investissements (% PIB) des Etats-membres dans la défense, même si la démarche d'ensemble de la mise à jour de la stratégie globale de l'UE, qui pourrait être déclinée selon des stratégies sectorielles, pourrait alors améliorer l'efficacité de ces dépenses. Les Etats se sont dotés en 2004 d'un niveau d'ambition (*headline goal*) à atteindre à l'horizon 2010, décliné, sous la responsabilité du Comité militaire de l'UE (CMUE), en capacités à détenir (*Requirement Catalogue*). La somme des capacités déclarées par les Etats-membres constitue un catalogue de force, réactualisé environ tous les 4 ans, qui est comparé au niveau à détenir pour remplir notre niveau d'ambition. Il en est déduit nos lacunes capacitaires. Sans surprise, ces lacunes identifient des domaines confirmés par le retour d'expérience tiré des opérations (RETEX), et comprennent entre autre le ravitaillement en vol, la capacité ISR, le transport stratégique, la capacité SEAD¹.

Les seuls pays capables de développer ce type de capacités, situées dans le haut du spectre du domaine aéronautique, sont les pays de la Lol² plus les Pays-Bas. Ceux-ci concentrent déjà l'essentiel des dépenses de défense européennes et n'ont pas lancé de programmes à même d'inverser cette tendance collective. Sans investissements supplémentaires, les lacunes capacitaires resteront donc proches de leur niveau actuel.

La prochaine révision de la Stratégie européenne et la déclinaison de son volet capacitaire pourrait, *in fine*, avoir un effet bénéfique sur l'efficacité des dépenses des Etats-membres (par exemple en évitant de développer séparément des capacités identiques).

[L'approche par le bas] Par le biais des projets, elle donne des résultats inégaux, signe de la réticence des Etats à s'engager dans une coopération dans un cadre UE. Ainsi, des 4 grands projets issus du Conseil Européen de décembre 2013, RPAS³ a été retiré du cadre UE pour être conduit en multilatéral et CYBER a peu de consistance. Le projet d'acquisition d'A330 MRTT⁴ devrait conduire à remplacer les 3 KDC10 néerlandais existants par 3 à 4 A330 MRTT avec une augmentation marginale de capacité. Cela montre au passage que la contraction budgétaire limite l'ambition à une logique de remplacement de capacités obsolètes, mais pas réellement à une logique d'augmentation. Le projet GOVSATCOM reste prometteur, à un horizon 2025, principalement en raison des synergies avec les projets civils de la Commission Européenne.

A l'inverse de ce qui était espéré dans le LBSDN, la réduction des budgets conduit les Etats-membres à adopter une démarche de repli. Sur le fond, nous gagnons évidemment à privilégier la réussite des projets en faisant passer le cadre de leur réalisation (UE, OTAN, *ad-hoc*) au second plan. Néanmoins, conduire un projet en coopération est en principe moins demandeur en ressources humaines que s'il fallait conduire ce projet seul, ce qui n'est pas sans importance en cette période de réduction des Etats-Majors. Outre le partage de charge de travail, les organisations multilatérales pourraient aussi compléter, voire suppléer, les Etats-Majors nationaux dont la réflexion ne peut englober le même périmètre que par le passé (nota : c'est déjà le cas avec l'EATC⁵). Les structures en places (CMUE/EMUE et AED) ont pour tâche de fournir l'aide nécessaire, et il nous appartient de faire en sorte que ce soutien soit efficace. Il est également permis de démarrer un projet en bilatéral (exemple : le projet *Logistic Precision Air Delivery*, initié par la France et la Suède, auquel s'associe maintenant la Belgique). Bref, les difficultés liées à la coopération, subies dès les phases de préparation, l'emportent souvent sur les bénéfices que l'on peut en attendre, qui sont eux, récoltés à des phases ultérieures du projet.

Dans ce contexte, quelles sont les tendances qui se dessinent aujourd'hui ? Une augmentation des investissements de défense serait une très bonne nouvelle et donnerait de la marge de manœuvre pour réaliser, comme par le passé, des programmes ambitieux. Malheureusement, en 2014, les investissements de défense européens ont continué à décroître collectivement. L'approche par le haut, qui dépend du niveau d'investissement collectif dans la défense,

n'aboutira pas sur le court terme au lancement d'une dynamique dans le domaine capacitaire. Et elle n'aboutira pas non plus sans être couplée à l'approche par le biais des projets. Or, les Etats-membres continuent à ne pas utiliser le cadre offert par l'UE pour développer leurs capacités militaires, et la dynamique vient aujourd'hui des domaines, de nature duale, sur lesquels la Commission Européenne s'est impliquée.

L'Agence Européenne de Défense (AED) a récemment recherché l'appui des Etats-membres pour lancer 9 nouveaux sujets. Malgré l'exemption de TVA obtenue tout récemment par l'AED⁶ pour les projets dont elle a la charge, trois sujets sont, au final, sélectionnés : Bio-JDEAL (laboratoire déployable d'analyse de la menace biologique) ; MEDEVAC (harmonisation des standards médicaux d'évacuation par hélicoptère) ; et armement anti-char (type MILAN). Ces projets, auxquels nous n'avons, à ce stade, pas souhaité participer, sont assez limités, mais ne sont pas pour autant sans intérêt.

Depuis la *task force* « défense » de M. Barnier et M. Tajani, en préparation du Conseil Européen de décembre 2013, la Commission Européenne cherche à développer des synergies entre les activités civiles et militaires. On assiste donc à une montée en puissance de la Commission sur les questions de défense, et les sujets capacitaires duaux en particulier.

L'action préparatoire dans la R&D de défense, suivie par la DGA, est l'initiative emblématique du moment. Elle porte une ambition importante, avec l'attente de 200M€/an investis par l'UE à compter de 2021. Le lien concret entre ces investissements et le besoin militaire reste à affiner. Cela signifie que la prochaine LPM devrait prendre en compte ces investissements, pour les orienter vers la satisfaction de nos besoins militaires. A ce stade, cela pourrait commencer par la relance d'une réflexion conceptuelle à l'UE couvrant quelques domaines d'intérêts (RPAS semble un candidat naturel).

« LES ORGANISATIONS MULTILATÉRALES POURRAIENT AUSSI COMPLÉTER, VOIRE SUPPLÉER, LES ETATS-MAJORS NATIONAUX DONT LA RÉFLEXION NE PEUT ENGLOBER LE MÊME PÉRIMÈTRE QUE PAR LE PASSÉ »



L'AED lance l'étude de faisabilité du projet GOVSATCOM.

Bruxelles, le 26 juin 2015.

Le domaine spatial est l'objet de travaux importants de la Commission européenne. Outre **GALILEO** et son mode PRS, plusieurs projets de court ou moyen terme sont prometteurs en termes de synergies avec la sécurité et la défense. La résolution de la future génération de satellite d'observation de la terre du programme **COPERNICUS** pourrait se rapprocher de performances intéressantes pour les militaires. Le programme **SST**, financé par la Commission, s'efforce de réunir les Etats-membres dotés des capacités nécessaires, pour délivrer un service européen d'anticollision de satellite. Ce modèle de coopération offre une solution financière intéressante mais doit malgré tout encore faire ses preuves, car les négociations entre Etats pour se partager l'enveloppe financière sont difficiles. La satisfaction des besoins civils et militaires en communication par satellite gouvernemental (**GOVSATCOM**) pourrait devenir le prochain programme spatial phare de l'UE. Le projet en prend le chemin, puisqu'il est désormais inscrit à l'agenda politique de la Commission pour 2016.

D'autres domaines (**CBRN, transport stratégique, CYBER**) méritent aussi une attention particulière. La **stratégie de sécurité maritime de l'UE** et le **Ciel Unique Européen** offrent enfin l'exemple de politiques de l'UE ayant ou pouvant avoir un impact fort sur la défense. Les évolutions réglementaires du Ciel Unique Européen auront un impact sur les évolutions imposées de nos systèmes, estimées aujourd'hui à 1Md€ pour l'aviation militaire française jusqu'en 2020, et donc un impact capacitair sur notre aviation militaire.

L'ambition posée par le LBSDN en 2013 reste un idéal à atteindre. Bien que l'AED et l'EMUE puissent fournir un soutien concret pour préparer de nouveaux programmes militaires, aucun projet capacitair significatif n'a été conduit entre Etats-Membres dans un cadre UE. Dans le même temps, la Commission Européenne soutient quant à elle des projets capacitaires d'ambitions élevées, offrant des opportunités qu'il importe de saisir. Le rôle de l'AED dans le futur ne consistera-t-il pas davantage à servir d'interface entre l'intergouvernemental et le communautaire sur les questions capacitaires et industrielles de défense ?

Ces synergies civilo-militaires ne doivent pour autant faire délaissé les synergies militaro-militaires entre UE et OTAN, que le CMUE en format CEMA du 28-29 octobre appelle de ses vœux.

LCL Jean FROMION

-
- 1 *Suppression of Enemy Air Defence*
 - 2 France, Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Suède
 - 3 *Remotely Piloted Aircraft Systems*
 - 4 *Multi Role Tanker Transport*
 - 5 *European Air Transport Command* : Commandement du transport aérien européen,
 - 6 Sur les projets sur lesquels l'agence démontre une plus-value

Tribune libre

Une école doctorale européenne au service de la PSDC ?

Depuis 2008 et son impulsion sous la Présidence française de l'Union européenne, l'initiative européenne pour les échanges de jeunes officiers inspirée d'Erasmus (médiatiquement appelée « Erasmus militaire ») contribue à faire émerger une culture européenne de la sécurité et de la défense chez les militaires, et ce dès leur formation initiale, en facilitant les échanges d'élèves et, à travers eux, des savoirs, savoir-faire et savoir-être. Forte de ses succès, l'initiative devrait, si les Etats membres et leurs organismes de formation en conviennent, établir des ponts entre formations initiale et avancée de l'officier. Le cursus doctoral relevant dans toute l'Union de cet apprentissage avancé, une école doctorale européenne sur la thématique de la Politique de sécurité et de défense commune en serait une première réalisation.

Au sein de l'Union européenne, moins d'un tiers des instituts de formation initiale des officiers, en dehors du cursus initial même, proposent des formations menant au doctorat. Dans le système français de formation, seule l'Ecole Navale propose un

tel cursus, pour des formations techniques et non dans le domaine des sciences sociales. Les instituts de formation avancée, telle que l'Ecole de guerre, ne proposent pas non plus de cursus doctoral, qui doit être dès lors effectué dans la sphère civile. Au-delà des opportunités, c'est la reconnaissance de la valeur ajoutée des qualifications scientifiques supérieures qui est lacunaire. Pourtant, les forces armées françaises ont un besoin indéniable de tirer les enseignements d'une période intense de déploiements au service de la sécurité internationale et européenne dans des cadres multinationaux et de lire dans ces enseignements les futures orientations stratégiques.

Par ailleurs, les études en matière de Politique de Sécurité et de Défense Commune, cela est visible dans l'Initiative « Erasmus militaire », semblent attirer de plus en plus d'élèves-officiers.

L'offre de formations doctorales dédiées spécifiquement à la PSDC, à l'échelle européenne, est néanmoins inexistante ou n'a pour objet que des problématiques connexes (géopolitique d'une région) ou génériques (relations internationales). Il en va de même pour l'offre de l'enseignement supérieur civil.

La spécificité du sujet, malgré son importance dans l'agenda géostratégique, ne permet pas de façon réaliste de créer une offre de formations à un niveau de troisième cycle qui soit propre à une institution militaire ou même à un Etat membre.

Ainsi, une mise en réseau des expertises sub-thématiques (capacités, visions stratégiques, relations UE-OTAN, etc.), si elle est effectuée de façon à permettre la libre circulation des savoirs et la reconnaissance des acquis, permettrait d'obtenir la masse critique nécessaire à la constitution d'un « pool » d'excellence proposant une vision militaire en la matière.

Cela permettrait également d'offrir aux candidats doctorants de l'Union européenne des possibilités d'accès aux savoirs et aux possibilités de tutelle pour la réalisation d'une thèse de doctorat, qu'une institution ou un Etat Membre seul ne pourrait offrir à un officier candidat.

Une double-diplomation par un réseau d'excellence européen, dans lequel certains instituts volontaires seraient habilités à délivrer le diplôme, permettrait de répondre à ce be-

soin et ouvrir le champ des possibles pour les officiers. Pour les instituts partenaires, qui n'auraient qu'à accueillir les doctorants intéressés par les champs de spécialisation proposés et les accompagner dans leurs projets scientifiques, une telle école doctorale serait une vitrine de la qualité de leurs enseignements et pourrait éventuellement être étendue à d'autres thématiques pour lesquelles une telle visibilité européenne serait bénéfique ; voire ouverte à des étudiants civils.

Par conséquent, il existe là une opportunité pour la France et les écoles de la Défense ont là l'opportunité de proposer auprès de leurs partenaires européens un projet de réflexion commune sur l'avenir de la sécurité et de la défense européenne. L'« Erasmus militaire » offre le cadre adéquat pour porter ce projet.

Sylvain PAILE-CALVO

Capitaine de Réserve Citoyenne et membre du Groupe de mise en œuvre « Erasmus militaire »

« L'INITIATIVE EUROPÉENNE POUR LES ÉCHANGES DE JEUNES OFFICIERS [...] CONTRIBUE À FAIRE ÉMERGER UNE CULTURE EUROPÉENNE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE CHEZ LES MILITAIRES. »



*Présentation du projet d'« Erasmus militaire ».
Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan,
le 16 décembre 2008.*



La RMF s'associe au bleuet de France



Vu de Bruxelles

Le CEMA participe au comité militaire des chefs d'état-major de l'UE.

Bruxelles les 28-29 octobre 2015



Après avoir fait un point sur la situation sécuritaire internationale (menace terroriste au Levant et au Sahel, crise migratoire en Méditerranée, instabilités en Afrique), les chefs d'état-major des armées se sont concentrés sur les actions spécifiques de l'UE en réponse à ces crises. Pour sa part, le général de Villiers a présenté les enseignements tirés de l'engagement opérationnel des forces françaises dans les opérations Sangaris en République centrafricaine, Barkhane dans la Bande sahélo-saharienne, mais aussi Corymbe dans le Golfe de Guinée.

Convaincu de la nécessité d'une approche globale du règlement des crises, il a souligné le rôle fondamental de la coopération avec les autres forces, qu'il s'agisse de forces internationales, comme celles de l'UE ou de l'ONU, mais aussi des forces africaines partenaires.

Cette réunion était la dernière présidée par le général d'armée aérienne français Patrick de Rousiers, Président du Comité Militaire de l'UE depuis le 6 novembre 2012. Le 6 novembre passé, le général grec Mikhail Kostarakos lui a succédé à ce poste.

Source : <http://www.defense.gouv.fr>

Rédacteur en chef

Romain de CALBIAC

Directeur publication

CV Xavier MOREAU

Conception graphique

ADJ Christophe DUHAMEL

Pour s'abonner à la diffusion numérique :
repmilue.bruxellesdfr@diplomatie.gouv.fr

Pour retrouver les numéros précédents de la Lettre d'information de la RMF :

<http://www.rpfrance.eu/lettre-de-la-representation-2625>



Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne
14 Place de Louvain
1000 Bruxelles